



Monsieur Bruno Le Maire

Ministre de l'Economie et des Finances et de la
Relance
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 30 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Suite à nos différents échanges, nos quatre organisations souhaitent vous alerter une nouvelle fois sur les difficultés rencontrées par des milliers de PME vis-à-vis de leurs établissements bancaires.

Malgré les mesures d'examens personnalisés et les moratoires annoncés le 14 janvier dernier, nos différents adhérents nous remontent quotidiennement les refus quasi systématiques des réseaux bancaires de procéder au rééchelonnement des crédits contractés avant la crise sanitaire.

Cette situation contraint des milliers d'établissements à reprendre les remboursements de leurs emprunts alors que la très grande majorité d'entre eux sont toujours fermés ou en activité très réduite, et ne disposent plus de la trésorerie suffisante pour honorer le paiement de leurs engagements.

Ces entreprises redoutent également de voir leur notation Banque de France se dégrader, les entraînant irrémédiablement dans une spirale mortifère.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le surcoût des intérêts liés à l'allongement de la durée de crédit pratiqué par certains réseaux bancaires, en total contradiction avec les engagements pris par la Fédération Bancaire Française dans leur communiqué de presse, le 15 mars 2020.

S'agissant des prêts garantis par l'Etat (PGE), nous avons unanimement salué votre intervention permettant aux entreprises de bénéficier d'un second différé de 12 mois supplémentaires. Malgré cette bouffée d'oxygène, des milliers de professionnels nous font part de leur crainte de ne pas pouvoir rembourser des mensualités calculées sur une période réduite à 4 années car cela supposerait une rentabilité bien supérieure à la période « pré-covid ».

En effet, un rapide calcul montre que pour rembourser un prêt maximal correspondant à 25 % du chiffre d'affaires, le dégagement d'un « cash-flow annuel » égal à 5 % du chiffre d'affaires sera nécessaire sur 5 ans, alors même que la rentabilité moyenne annuelle des PME de notre secteur ne dépasse pas 3% en temps normal.



Cette situation devient d'autant plus anxiogène que les PGE arrivent progressivement à leur date anniversaire et que les banques obligent les chefs d'entreprise à choisir la durée de remboursement dans le flou le plus total et alors même que leurs établissements sont encore fermés !

Le contexte sanitaire actuel ne permet pas un fonctionnement normal de notre secteur d'activité toujours à l'arrêt. Imaginer que nos entreprises dégagent suffisamment de ressources pour faire face à leurs engagements à court et moyen terme est illusoire. Bien au contraire, pour un grand nombre d'entre elles, les difficultés s'accumulent et le désespoir gagne des milliers de chefs d'entreprise.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons vous renouveler les propositions que nous avons déjà formulées lors de nos précédents échanges :

- report des échéances bancaires (hors PGE) : mise en place automatique d'un report de 6 mois supplémentaires (du 1er avril au 30 septembre 2021) pour toutes les entreprises du secteur du tourisme dans tous les réseaux bancaires, sans pénalité, ni coût supplémentaire.
- prêt garanti par l'Etat (PGE) : allongement de la durée des remboursements sur 10 ans sans augmentation des taux d'emprunt et du coût de la garantie de l'Etat. A l'instar de ce qu'a pu obtenir l'Allemagne via le programme de prêt garantis de la « Kreditanstalt für Wiederaufbau », flexibiliser les conditions de remboursement anticipé et différencier la durée de remboursement du prêt et de la garantie. Nous souhaiterions également que soit revu à la baisse l'encadrement maximal des taux d'intérêts aujourd'hui fixés à 2,5% alors même que certaines entreprises peuvent emprunter aujourd'hui à 0,45% sur 5 ans.
- création d'un « PGE consolidé » : amortissable sur une durée de 15 ans. Ce nouveau dispositif permettrait aux entreprises de regrouper toutes les dettes et créances accumulées, sans pénalité, ni coût supplémentaire. Les taux d'intérêts seraient par ailleurs encadrés de manière réglementaire.
- transformation des PGE en fonds propres ou quasi fonds propres : lorsque l'emprunteur en fait la demande auprès de BPI France pour le compte de l'Etat et sous réserve que la demande réponde à un cahier des charges défini par le Gouvernement.

Enfin, nous souhaitons que toutes ces propositions puissent faire l'objet d'une réglementation systématique car nous ne cessons d'être interpellés par des professionnels sur des situations où les mesures annoncées n'ont manifestement pas ou peu été appliquées par les différentes banques.



Monsieur le Ministre, il y a urgence pour améliorer ces dispositifs de financement et nous attendons beaucoup des négociations que vous menez actuellement avec la Commission Européenne. Nos entreprises y ont un intérêt et l'État aussi pour que le nombre de PGE qui ne seront jamais remboursés soit le plus faible possible.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos propositions, tant ces mesures sont attendues par des dizaines de milliers d'entreprises, et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Roland HEGUY
Président UMIH

Jean-Virgile CRANCE
Président GNC

Didier CHENET
Président GNI

Hervé DIJOLS
Président SNRTC